

3-3- Ingénieurs de laboratoires :

N°	Critères		Points
1.	Non bénéficiaire de stage (attribution une seule fois)		05
2.	Poste supérieur (nommé ou chargé)	Responsable du service commun (Hall / Bibliothèque / CSRICTED/CEIL...)	05
		Chef de Service (Faculté/Rectorat)	03
3.	Tâches supplémentaires	Membre de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres.	03
		Membre de la commission des marchés universitaires	
		Membre de la commission paritaire	02
4.	Ancienneté générale : 02 pts	Pour chaque année à l'Université	0,5
		Pour chaque année en dehors de l'Université	0,25
5.	Appréciation du Doyen (Bonus attribué à un seul candidat)		05
<ul style="list-style-type: none"> • Un seul cumul est comptabilisé entre la responsabilité et le mandat d'une commission. • En cas d'égalité de points les candidats seront départagés en ayant recours à : la dernière promotion en degré ou (si égalité encore) la dernière promotion en grade. 			

4 – Dossier de candidature :

- Demande manuscrite
- Lettre de motivation pour la participation à la formation
- Copie de la dernière promotion dans le grade
- Décision de membre dans une commission (commission paritaire ; commission des marchés ; commission d'ouverture et d'évaluation des offres).